

*D.U.P de l'aménagement de sécurité de la Gommerais à
la Chapelle Bouëxic.*

ENQUETES PUBLIQUES

Du 23 avril au 10 mai 2019

**CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**MONSIEUR MICHEL QUERE DESIGNE PAR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
RENNES**

SOMMAIRE

CONCLUSIONS MOTIVEES	3
I.1 Rappel sur le projet.....	3
I.2 Intérêts du projet.....	3
I.3 Inconvénients du projet.....	4
Conclusion	5
AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	6
II. ANNEXES	7
II.1 Observations écrites portées au registre et courriers	7

CONCLUSIONS MOTIVEES

Les présentes conclusions résultent des enquêtes prescrites par l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 portant ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclaration d'utilité publique (DUP) pour le projet d'aménagement de sécurité au lieu-dit la Gommerais.

Ces conclusions découlent de l'étude du dossier soumis à enquête, des reconnaissances effectuées par le commissaire enquêteur et de la réflexion à laquelle il s'est livré, Ainsi que de l'analyse :

- des observations portées aux registres.
- Des courriers reçus en mairie.

1.1 Rappel sur le projet

Au lieu-dit la Gommerais, à l'intersection de la route départementale n°69 et de la voie communale n°113, un problème de sécurité est facteur de collisions depuis plusieurs années et met les piétons du lieu-dit et les automobilistes en danger à ce carrefour.

Après plusieurs demandes de riverains auprès du maire de la commune de La Chapelle-Bouëxic pour résoudre ce problème de sécurité, des actions ont été menées en collaboration avec le Département d'Ille et Vilaine, gestionnaire de la Route Départementale n°69 :

- Comptage du trafic sur l'axe départemental,
- Mise en place de limitations de vitesses,
- Réflexion sur un aménagement de sécurité.

A ce jour le problème subsiste en raison de l'augmentation du trafic sur la voie communale, suite au développement d'une PME artisanale de production de produits de l'agriculture biologique.

En position au stop sur la VC n°113, sur la partie gauche en direction de La Chapelle-Bouëxic côté gauche, la visibilité est masquée par une clôture privée.

L'objet de l'opération est d'acquérir un triangle de visibilité sur la parcelle privée pour améliorer la visibilité.

1.2 Intérêts du projet

L'acquisition d'un triangle de visibilité a pour but :

- de mettre en sécurité les usagers de la VC113 s'insérant sur la RD69 vers La Chapelle-Bouëxic ou Baulon en leur permettant de voir les véhicules provenant de La Chapelle-Bouëxic.
- de permettre que les usagers de la D69 voient les véhicules de la VC 113 s'engager sur la D69.

I.3 Inconvénients du projet

Non adaptation de la vitesse limite après travaux.

Les riverains de « la Gommerais » demandent la mise en place d'une limitation de vitesse après travaux à 50 km/h afin que le village soit en cohérence avec la « Croix du Goulet » et « Le pont de Belouze », tous deux limités à 50 Kms/h sur la même D69.

Le département n'a pas répondu favorablement à cette demande, ce que regrette le commissaire enquêteur.

Les travaux d'alignement de la voie risquent d'entraîner une augmentation de vitesse à ce carrefour et de ce fait, le but de sécurisation du carrefour, recherché par le projet, sera partiellement annulé.

Risque d'inondations aggravé après projet.

Les riverains souhaitent la mise en place d'un busage (40 cm) qui soit suffisant pour éviter les inondations, le village étant sujet à des difficultés d'écoulement d'eaux pluviales du fait de sa configuration (terrains plats).

Le département s'engage à effectuer une vérification sur ce point.

Concernant l'atteinte à la propriété privée.

Le commissaire enquêteur a souhaité connaître les démarches réalisées par le département en amont de la procédure, sachant que le recours à l'expropriation n'est possible qu'à l'épuisement de toutes les autres solutions, comme l'acquisition amiable.

Le département indique qu'il a engagé des démarches dès 2016 (courrier en annexe).

La rencontre avec monsieur Védi lors des permanences me laisse penser que la négociation amiable est possible et qu'elle aurait pu l'être également en amont.

Conclusion

En conclusion

A l'examen des dispositions du projet, des observations du public, le commissaire enquêteur considère que :

- Le projet. améliorera les conditions de sécurité au carrefour de la Gommerais grâce à l'amélioration de la visibilité.
- Le projet d'une emprise d'environ 320m² est suffisant et justifié pour permettre une visibilité à plus de 100 mètres des véhicules en approche du carrefour.
- Le projet n'a pas d'impact sur la consommation de terres cultivables.
- Les documents présents au dossier d'enquête sont conformes aux critères de régularité de la procédure de DUP.

S'il apparaît que le projet apporte un certain nombre d'inconvénients, d'une manière générale et toutes les études relatives au projet en apportent la preuve, la déclaration d'utilité publique améliore les conditions de sécurité au carrefour de la Gommerais.


Au vu des inconvénients, troubles et gênes recensés et explicités dans le dossier soumis à la consultation du public, le commissaire enquêteur, tout en recommandant au maître d'ouvrage d'apporter à la réalisation du projet la plus grande attention et les soins nécessaires pour y remédier au mieux des besoins, ne relève pas d'inconvénients excessifs, insupportables ou insurmontables en considération de l'Intérêt Général que présente pour la collectivité publique l'opération projetée.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Après étude des dossiers soumis à enquête publique, les entretiens avec le maître d'ouvrage, les renseignements recueillis, les observations portées aux registres, les reconnaissances effectuées; toutes opérations, démarches ou analyses auxquelles je me suis attaché.

J'ai l'honneur d'émettre, l'avis suivant :

AVIS FAVORABLE

Michel Quéré

Commissaire enquêteur.

Le 7 juin 2019

II. ANNEXES

II.1 Observations écrites portées au registre et courriers

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à :

Aménagement de l'événement 'La Commerce'

En exécution de l'arrêté du 27/13/2019

de Monsieur le préfet de l'Ille et Vilaine

je, soussigné(e), M. QUERE

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

18 J, du 23/4/2019 au 10/5/2019

les jours et heures de _____ à _____ et de _____ à _____

d'ouverture de _____ à _____ et de _____ à _____

de la mairie de _____ à _____ et de _____ à _____

de _____ à _____ et de _____ à _____

les observations du public.

A la chapelle boverie, signature

le 23/4/2019

Michel QUÉRE
Commissaire Enquêteur

Première journée :

le 23/4/2019 de 9h à 12h et de _____ à _____

1 - Observations de M⁽¹⁾ HENRI Jean-Paul Producteur à la Commerce

La chapelle boverie atteste malheureusement des difficultés et des dommages en
provenant de la Ferme de la VE 113 sur la D69. Certains clients me souhaitent
plus venir à la vente directe à la Ferme, personnellement, j'ai eu un accident en
provenant, et j'ai des difficultés pour sortir avec les engins agricoles (tracteur +
remorque) pièce jointe : lettre signée des habitants du Village de la Commerce

(1) Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

Monsieur VEDI Robert demande que la vitesse soit
réduite à 50 km-heure comme les autres villages traversés
par la départementale 69 vers Baulon (Croix du Goulet - Pont de
Belouze).

Michel QUERE
Commissaire Enquêteur

Monsieur Guillardier Robert. La ceinture
travaux nouveaux vitesse 50 km.
travaux largeur 40m, plus nouveau passage (tablette) Guillemaud
remplacement de largeur inférieure 40m pour éviter élargissement
en amont. « éviter inondation après travaux déjà réalisés
sur années précédentes. »
les arbres ont plus de 30-années « non indemnisés »

Monsieur
M^{me} LE MOINE Jacqueline 8 Le Commerçais
Je propose l'installation d'un "MIROIR" sur la
départementale n° 69 face à l'intersection de la route
qui vient du "Le Brulay"

Deuxième journée le 10 Mai 2019 de 9h à 12h

ERIC SOULAINÉ, agriculteur à Le Brulay sur la
commune de La Chapelle Brière. Le carrefour de la
commerçais qui donne sur la route "dite de Baulon" est une
des parties principales de mon exploitation.
L'engorgement sur cette route s'avère pénible avec des
engins Ponds et Lants, du fait du peu de visibilité et des
véhicules arrivant à vive allure en provenance de La Chapelle Brière.
Je suis dans très favorable au fait d'améliorer la situation
afin d'éviter tout accident.

Collectif pour la protection
des habitants de la Gommerais
Roger et Jacqueline LEMOINE
LA GOMMERAIS
35330 LA CHAPELLE BOUEXIC
Tél : 02 99 92 03 84

Le:09/12/08

Monsieur le président
du Conseil général d'Ile et Vilaine
1 avenue de la préfecture
35042 Rennes Cedex

Objet : voirie départementale - sécurisation du village de la Gommerais

Monsieur le président,

Je vous adresse la demande suivante concernant l'aménagement de la route départementale 69 au lieu-dit "La Gommerais" sur la commune de LA CHAPELLE BOUEXIC afin de limiter les risques d'accidents mortels :

- installation de panneaux de limitation à 30 km/h avec si possible un renforcement de la signalisation par marquage au sol et surélévation. Afin de garantir un bon ralentissement des véhicules, il serait préférable d'implanter les panneaux 50 à 100 m avant l'implantation des panneaux actuel de limitation à 70 km/h,
- installation de panneaux indiquant la présence d'enfants (notamment au regard de la fréquentation de la ferme HIGNET par des écoles, des centres de loisir et des touristes)
 - installation d'une bande séparatrice au milieu de la chaussée pour interdire le dépassement, mais pour autoriser les riverains à sortir de chez eux,
- installation d'un miroir pour assurer la sécurité à la sortie de la route du Brulay.
- Installation d'un abri bus scolaire et d'un passage piétonnier sécurisé le long de la chaussée au niveau des habitations du village.

En effet, cette route en virage est très dangereuse par son manque de visibilité. Dans notre village habitent plusieurs familles avec des enfants en bas âge et plusieurs grands parents, dont je suis, accueillent fréquemment leurs petits enfants. Fin avril, un petit chien a été écrasé. Il y a quelques jours, un accident automobile heureusement sans impact humain s'est produit. Nous craignons pour la sécurité des habitants et des enfants.

Monsieur Pierre-Yves REBOUX, conseiller général a été informé de cette demande.

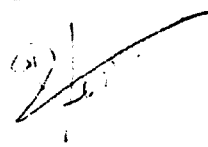
Merci de bien vouloir répondre favorablement à notre demande. Nous sommes d'ailleurs preneur d'une rencontre avec vos techniciens pour discuter des aménagements.

Vous trouverez ci-joint un plan permettant une première formalisation de celle-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mon plus profond respect.

Roger LEMOINE

Pièces jointe: copie du constat du dernier accident.



Signature des habitants du village:

HIGNET J-Paul <i>J-Paul Hignet</i>	M ^{me} LETHOINE Reje <i>Reje Lethoine</i>	Bestin Bernard Bestin	M ^{re} FROCHETOUX v. Mont <i>Frochetoux</i>
Marcel Alexandre <i>Marcel Alexandre</i>	LEPAY RENARD <i>Renard</i>	Robert Dauph <i>Robert Dauph</i>	Valle Jeanne <i>Jeanne Valle</i>
Maurice LE MORL <i>Maurice Le Morl</i>	LE SPAL Colette <i>Colette Le Spal</i>	Emeline Renie <i>Emeline Renie</i>	SCHORTGEN Robert <i>Schortgen</i>

Adresse de toutes les familles : La Gomerai 35330 LA CHAPELLE BOUEXIC
copie : Monsieur Roger MORAZIN, Maire de la Chapelle Bouëxic

Stephan Roussel
La Gomerai
Stephan Roussel

Danielle Courvaier
La Commerais
D Courvaier

Heure Françoise
Françoise

CECILIENNE HACHE
Cecilienne Hache

GAUBERT Luc
STEPHANE
Luc Gaubert

VEDI Robert
Robert VEDI

Pièce jointe déposée
par Mr HIGNET
Jean-Paul déposée
le 2h 10h 2019.
à la mairie
Remise en mains
propres

